



CHAMBRE DES DÉPUTÉS  
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Session ordinaire 2022-2023

RP,JS/PG,CE,LW

P.V. PETI 26

## Commission des Pétitions

### Procès-verbal de la réunion du 28 avril 2023

La réunion a eu lieu par visioconférence.

#### Ordre du jour :

#### **Validation des signatures des pétitions publiques 2596, 2601, 2620 et 2639**

\*

Présents : Mme Diane Adehm remplaçant M. Max Hengel, Mme Nancy Arendt épouse Kemp, M. Frank Colabianchi, M. Mars Di Bartolomeo, M. Paul Galles, Mme Chantal Gary, M. Marc Goergen, M. Gusty Graas, M. Jean-Marie Halsdorf, M. Marc Hansen, Mme Lydia Mutsch, M. Carlo Weber remplaçant Mme Simone Asselborn-Bintz

Mme Roberta Pinto, M. Joé Spier, de l'Administration parlementaire

Excusés : Mme Simone Asselborn-Bintz, M. André Bauler, M. Max Hengel, M. Fernand Kartheiser, M. Jean-Paul Schaaf

Mme Nathalie Oberweis, observateur délégué

\*

Présidence : Mme Nancy Arendt épouse Kemp, Présidente de la Commission

\*

#### **Validation des signatures des pétitions publiques 2596, 2601, 2620 et 2639**

La Commission des Pétitions procède à la validation des signatures des pétitions publiques suivantes :

### **VALIDATION DES SIGNATURES RÉCOLTÉES PAR LA PÉTITION PUBLIQUE 2596**

#### **Pétition publique 2596 – Réduire les impôts sur les salaires des célibataires**

NOMBRE DE SIGNATURES ÉLECTRONIQUES :	10852
(APRÈS la suppression de 146 doublons)	
NOMBRE DE SIGNATURES SUR PAPIER :	1
<b>NOMBRE TOTAL DE SIGNATURES :</b>	<b>10853</b>

NOMBRE DE SIGNATURES ÉLECTRONIQUES NON VALIDES :	44	(0,41%)
NOMBRE DE SIGNATURES SUR PAPIER NON VALIDES :	0	-
<b>NOMBRE TOTAL DE SIGNATURES VALIDES :</b>	<b>10809</b>	

La Commission des Pétitions valide les signatures récoltées par la pétition publique 2596 et constate que celle-ci a dépassé le seuil des signatures nécessaires à l'organisation d'un débat public. La commission décide d'inviter Madame la Ministre des Finances au débat.

### **VALIDATION DES SIGNATURES RÉCOLTÉES PAR LA PÉTITION PUBLIQUE 2601**

**Pétition publique 2601 – Een Elterendeel huet Recht op manner Stonnen müssen ze schaffen mat Hëllef vum Staat fir méi Zäit mat de Kanner ze hun soudass d'Maison-relaisen net iwwerfëllt sinn**

NOMBRE DE SIGNATURES ÉLECTRONIQUES :	4760	
(APRÈS la suppression de 110 doublons)		
NOMBRE DE SIGNATURES SUR PAPIER :	0	
<b>NOMBRE TOTAL DE SIGNATURES :</b>	<b>4760</b>	
NOMBRE DE SIGNATURES ÉLECTRONIQUES NON VALIDES :	40	(0,84%)
NOMBRE DE SIGNATURES SUR PAPIER NON VALIDES :	0	-
<b>NOMBRE TOTAL DE SIGNATURES VALIDES :</b>	<b>4720</b>	

La Commission des Pétitions valide les signatures récoltées par la pétition publique 2620 et constate que celle-ci a dépassé le seuil des signatures nécessaires à l'organisation d'un débat public. Toutefois, des revendications similaires à celles exprimées par la présente pétition ayant récemment fait l'objet de débats publics et de réunions à la Chambre des Députés en présence de plusieurs membres du Gouvernement, la commission décide, dans un premier temps, de faire parvenir la documentation y afférente à la pétitionnaire.

Dans l'hypothèse où la pétitionnaire souhaiterait tout de même défendre sa pétition à l'occasion d'un débat public, la commission décide d'inviter Madame la Ministre de la Famille et de l'Intégration au débat.

### **VALIDATION DES SIGNATURES RÉCOLTÉES PAR LA PÉTITION PUBLIQUE 2620**

**Pétition publique 2620 – Abolir la classe d'impôt 1a : Le transfert de la classe d'impôt 2 vers la classe d'impôt 1a entraîne pour les familles une perte de revenu augmentant une situation de précarité qui n'est pas à sous-estimer dans un contexte de crise.**

NOMBRE DE SIGNATURES ÉLECTRONIQUES :	5193	
(APRÈS la suppression de 258 doublons)		
NOMBRE DE SIGNATURES SUR PAPIER :	66	
<b>NOMBRE TOTAL DE SIGNATURES :</b>	<b>5259</b>	
NOMBRE DE SIGNATURES ÉLECTRONIQUES NON VALIDES :	24	(0,46%)
NOMBRE DE SIGNATURES SUR PAPIER NON VALIDES :	0	-
<b>NOMBRE TOTAL DE SIGNATURES VALIDES :</b>	<b>5235</b>	

La Commission des Pétitions valide les signatures récoltées par la pétition publique 2620 et constate que celle-ci a dépassé le seuil des signatures nécessaires à l'organisation d'un débat public. La commission décide d'inviter Madame la Ministre des Finances au débat.

## **VALIDATION DES SIGNATURES RÉCOLTÉES PAR LA PÉTITION PUBLIQUE 2639**

### **Pétition publique 2639 – Géint d'Verbuet vum Verbrennungsmotor ab 2035**

NOMBRE DE SIGNATURES ÉLECTRONIQUES : (APRÈS la suppression de 103 doublons)	8229	
NOMBRE DE SIGNATURES SUR PAPIER :	0	
<b>NOMBRE TOTAL DE SIGNATURES :</b>	<b>8229</b>	
NOMBRE DE SIGNATURES ÉLECTRONIQUES NON VALIDES :	60	(0,73%)
NOMBRE DE SIGNATURES SUR PAPIER NON VALIDES :	0	-
<b>NOMBRE TOTAL DE SIGNATURES VALIDES :</b>	<b>8169</b>	

La Commission des Pétitions valide les signatures récoltées par la pétition publique 2639 et constate que celle-ci a dépassé le seuil des signatures nécessaires à l'organisation d'un débat public. La commission décide d'inviter Monsieur le Ministre de la Mobilité et des Travaux publics au débat, sinon tout autre ministre dont le Gouvernement estimerait la présence opportune.

### **Échange de vues quant à l'organisation des débats publics**

Madame la Présidente Nancy Arendt informe les membres de la commission des difficultés rencontrées pour parvenir à organiser des débats publics avant les élections législatives en octobre. En effet, seuls les mois de mai, juin et juillet sont encore disponibles avant la pause estivale et les élections subséquentes. Elle estime qu'il faudrait avertir les pétitionnaires par le biais du site Internet que la commission ne peut plus garantir que les pétitions publiques futures qui récolteront au moins 4500 signatures contrôlées et validées pourront donner lieu à un débat public avant les élections législatives. Cependant, la Présidente estime que si le pétitionnaire et le ministre concerné sont d'accord, il est possible d'organiser des débats publics entre le 15 septembre 2023 et le 1<sup>er</sup> octobre 2023.

Madame la Députée Chantal Gary estime qu'il est opportun de communiquer cette information aux pétitionnaires via Internet. Madame la Présidente Nancy Arendt se demande quelle est la teneur de la décision prise par la Conférence des Présidents quant à la tenue des débats publics. Monsieur le Député Marc Hansen est d'avis que la commission doit d'abord prendre connaissance de la décision de la Conférence des Présidents avant de prendre position. Monsieur le Député Mars Di Bartolomeo estime qu'il faut être franc avec les pétitionnaires et les informer clairement via le site Internet que d'autres débats ne pourront avoir lieu avant les élections. Selon lui, organiser des débats publics en septembre est dénué de sens, indépendamment de la décision de la Conférence des Présidents, car cela entraînerait le risque d'une appropriation politique des sujets débattus. Madame la Présidente Nancy Arendt estime que la présidence est à même de garantir la neutralité politique des débats, même à l'approche des élections. En revanche, elle considère qu'il est improbable qu'un ministre soit encore disposé à prendre position à l'égard d'une pétition publique en septembre. La Présidente préfère attendre la décision de la Conférence des Présidents avant de trancher.

Monsieur le Député Gusty Graas partage l'avis de Monsieur Mars Di Bartolomeo. Il estime qu'il ne faut pas donner de faux espoirs aux pétitionnaires. Selon lui, la commission doit prendre une décision et en faire part rapidement aux pétitionnaires. Monsieur le Député Marc Goergen indique que cinq semaines avant les élections les ministres ne donnent plus de conférences de presse. Il est d'avis que la commission pourrait s'appuyer sur un délai identique. En tout état de cause, il faut que l'information soit affichée clairement sur le site. Madame la Présidente Nancy Arendt préfère attendre la décision de la Conférence des Présidents. Elle note que la majorité des membres de la commission penche en faveur d'une

clôture des débats publics après la troisième semaine de juillet. Madame la Députée Diane Adehm est d'avis qu'il faut informer les citoyens au plus vite que les prochains débats publics ne pourront plus avoir lieu pendant cette législature. D'après la députée, tenir des débats publics en septembre reviendrait à « faire de l'art pour de l'art », puisqu'à ce stade le Gouvernement ne pourrait plus s'engager. Elle estime que la commission doit être transparente et communiquer avec les pétitionnaires.

Madame la Présidente Nancy Arendt remercie les membres de la commission d'avoir exprimé leurs points de vue respectifs. La Présidente indique qu'elle va essayer de planifier les débats publics relatifs aux pétitions publiques validées ce jour d'ici la fin du mois de juillet. En ce qui concerne les potentiels débats subséquents, elle relève qu'une majorité des membres de la commission souhaite qu'une annonce soit faite sur le site Internet. La Présidente suggère d'attendre la décision de la Conférence des Présidents et de trancher la question lors de la prochaine réunion de la commission (jeudi, le 4 mai 2023).

Luxembourg, le 28 avril 2023

**Procès-verbal approuvé et certifié exact**